



Problème pour un congès sans soldes

Par **nansyl**, le **28/10/2008** à **21:24**

Je suis marchand de matériaux et emploie 7 personnes; un de mes employés, à la suite d'un problème sur son camion (il est chauffeur) m'a appris qu'il ne viendrait pas travaillé l'après-midi et jusqu'à ce que son camion soit réparé.rnrnC'était un vendredi matin, donc il n'est pas venu l'aprem, ni la semaine suivante sans aucune explication ni coup de téléphone à l'entreprise. J'ai su qu'il avait prit un congès sans solde (à partir de quand je ne sais pas) par la comptable qui la contacté mardi pour un problème de papier et elle nous a gentiment appelé pour nous dire le résultat . A aucun moment, il n'a prit son téléphone pour appeler ni à envoyer un courrier pour confirmer cet acte. A -t - il le droit du jour au lendemain de faire ça? Quel sont mes droits pour le stopper ? Il vient de rentrer lundi sans explication ni excuses. Que puis-je faire? Merci d'avance